

DELIBERATION N°20160108 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2016

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 17 juin 2016 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 2 représentés, 3 absents, à savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD, maire ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY (à partir de 19 h) ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE (à partir de 18 h 55) ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Stéphane VALETTE , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Pascale OFFREY qui donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT (jusqu'à 19 h).
- M. Philippe KIZIRIAN qui donne pouvoir à M. Stéphane VALETTE.

ABSENTS :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE (jusqu'à 18 h 55) ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN.

SECRETAIRES ELUES POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Aline MOUSEGHIAN .

-----oooOooo-----

O B J E T :

URBANISME - TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA PLACE SAINT-PIERRE - DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES (INRAP)

M. DEGRAIX JEAN-LUC EXPOSE CE QUI SUIT :

La direction régionale des affaires culturelles a prescrit la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable aux travaux de requalification de la place St-Pierre.

Ce diagnostic a été confié à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).

Des sondages mécanisés seront ouverts dans l'emprise à diagnostiquer afin de permettre de démontrer la présence d'éventuels vestiges. Dans le délai de 3 mois à compter de la réception du rapport de diagnostic, le préfet de région pourra notifier les éventuelles prescriptions à mettre en œuvre.

Les modalités d'intervention de l'INRAP pour le diagnostic doivent être définies par convention.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

DECIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention entre la ville et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), relative à la réalisation d'un diagnostic archéologique, dans le cadre des travaux de requalification de la place Saint-Pierre,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 28 juin 2016

Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20160627-dl20160108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2016